



Quel est le protocole pour refuser un héritage ?

Par **Valdoise**, le **11/01/2014** à **11:41**

Bonjour à tous,

J'ai remarqué sur internet qu'il est possible de refuser sa succession au profit de ces enfants dans le cas où l'on a des frères et soeurs...

Ma question est la suivante :

Quel est le protocole ainsi que les papier à remplir pour renoncer la succession d'un parent mort au profit de ses enfants et non à celui des autres héritiers ?

J'espère que vous parviendrez à me répondre au plus vite.
En vous remerciant.

Par **domat**, le **11/01/2014** à **11:56**

bjr,

pour renoncer voir ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1199.xhtml>

quand vous renoncez vous êtes censé n'avoir jamais été héritier donc vous ne pouvez désigner quelqu'un.

c'est le code civil qui s'applique et c'est l'héritier suivant qui reçoit la succession.

succession d'un grand parent, si un enfant renonce, ce sont ses enfants qui héritent.

cdt